



Envoyé en préfecture le 29/07/2024
Reçu en préfecture le 29/07/2024
Publié le 29/07/24 SLO
ID : 001-210101796-20240723-202446-DE

Nombre de membres afférents au conseil municipal :	18
" " en exercice :	18
" " qui ont pris part à la délibération :	14
Date de la convocation :	19 juillet 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 23 JUILLET 2024
2024 / 46**

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-trois du mois de juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, Mme FILET Marie-Claude, M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, M. BOUQUET Frederic, Mme DESMARIS Ginette, M. LAMPS Arnaud, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme PALLOT Irène.

Excusés : M. DURAND Paul, M. MANIGAND Hervé, Mme MOLARD Cindy, M. PACCOUD Christian.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET ACHAT DU LOGICIEL GMER

Madame le Maire rappelle que la commune ne dispose pas de logiciel de gestion des locations des salles communales.

Madame le Maire, ainsi que l'agent communal en charge de cette gestion, ont assisté à une présentation du logiciel GMER, que le développeur a spécifiquement conçu à l'intention des mairies.

Ainsi, Madame le Maire présente la proposition de la société Eurêkamicro, développeur du logiciel GMER :

- Licence à vie + installation 1 231.20 € TTC
- Contrat annuel de maintenance 360.00 € TTC

Soit un montant total de 1 591.20 TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

EMET un avis favorable à la mise en place du logiciel de GMER,

APPROUVE la proposition de la société Eurêkamicro pour un montant de 1 591.20 € TTC.

Ainsi fait et délibéré en séance,

Le Maire,
Annick GRÉMY